Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sites protégés et capteurs solaires: une commission conseille les communes

Soucieux de concilier sauvegarde du patrimoine et promotion des énergies renouvelables, le Conseil d'Etat a décidé de nommer une commission consultative qui est à disposition des communes pour préaviser sur des projets d'installation de capteurs solaires situés sur des bâtiments ou dans des sites présentant une valeur patrimoniale.

En mai 2005, la section monuments et sites du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) a organisé un séminaire d'information destiné aux autorités communales sur le thème des capteurs solaires et de la préservation des sites construits. Vu l'intérêt suscité par cette initiative et afin de répondre aux préoccupations manifestées par certains participants, un groupe d'appui a été institué début 2006, avec pour mission de préaviser sur des projets d'installations de capteurs solaires sur des bâtiments et/ou dans des sites présentant une valeur patrimoniale. Plusieurs communes ont spontanément soumis à l'appréciation du groupe d'appui des projets d'installation de capteurs solaires. Dans plus de la moitié des dossiers, le groupe a apporté des améliorations à la fois techniques et esthétiques aux projets examinés. Chaque cas traité a fait l'objet d'une fiche de manière à constituer une banque de données qui sera accessible au public. Celle-ci doit servir également à définir des principes simples à prendre en compte lors de l'élaboration d'un projet d'installation solaire.

Compte tenu des résultats obtenus, le Conseil d'Etat a décidé de transformer ce groupe d'appui en commission consultative telle qu'elle est prévue à l'art. 29 de la Loi sur l'énergie : " Les communes encouragent l'utilisation de l'énergie solaire. (...) Afin de garantir une bonne intégration de ces installations au regard de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites, le Conseil d'Etat peut instituer une commission consultative à disposition des communes."

Présidée par Gary Perret, conseiller municipal à Yvorne, la commission est composée de Michèle Antipas, architecte SIPAL, Jean-François Mathier, syndic d'Avenches, Anne Robyn, urbaniste indépendante, Yves Roulet, ingénieur en environnement SIPAL, Patrick Soguel, aménagiste SAT et Bernard Zurbuchen, architecte indépendant.

Le champ d'activités de la commission pourrait s'étendre non seulement aux installations de capteurs solaires, mais également à l'application des mesures d'énergie ayant une incidence sur la conservation du patrimoine (isolation de l'enveloppe, bilan thermique des fenêtres, etc.)

Le traitement des dossiers d'installation de capteurs solaires dans des sites ou sur des bâtiments à grande valeur patrimoniale par le biais de la commission consultative s'avère particulièrement souple, autorise une approche spécifique à chaque cas et évite à la fois des mesures réglementaires de protection trop restrictives ou au contraire trop permissives.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 juin 2007

DINF, Michèle Antipas, architecte au SIPAL, 021 316 73 20